

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 20 décembre 1910.

DEPUIS longtemps la mort n'avait point fait de vides dans l'épiscopat français, et voilà qu'en près d'un mois les archevêques de Besançon et de Bourges et l'évêque de Meaux ont été appelés devant Dieu. Ces trois prélats appartenaient à la période concordataire, c'est-à-dire avaient été présentés par le gouvernement français à l'acceptation pontificale. Excellents prélats, ils avaient de la peine à s'habituer au nouveau régime qui bouleversait d'une façon si complète les longues relations du passé. Aussi il n'y eut rien d'étonnant qu'à l'assemblée des évêques qui suivit la séparation, l'archevêque de Besançon essayât une tentative de conciliation pour dénouer moins brusquement le passé de l'avenir. Tous les archevêques et évêques, sauf deux, furent d'avis qu'on ne pouvait accepter les cultuelles telles que les avait faites le gouvernement. Mais ils se divisèrent sur la question de savoir comment les remplacer d'une façon qui pût être acceptée par le gouvernement et sauvât les droits de la hiérarchie. Car il faut le répéter, puisque les journaux mauvais continuent à rejeter toute la faute de la non acceptation sur le Saint-Siège, si le projet avait sauvegardé les droits essentiels de la hiérarchie, s'il avait nommé les évêques relevant à leur tour du pape, Rome et tout l'épiscopat eussent certainement accepté la séparation comme un moindre mal. Mais le gouvernement s'est bien gardé d'être aussi explicite; la séparation avait pour but premier de créer un schisme en France et d'arriver pratiquement à une religion d'Etat reliée directement, comme en Russie, au ministère de l'intérieur. Le pape a vu clair, les évêques ont suivi. L'archevêque de Besançon imagina des cultuelles

maculé de
urnée, en
lesquelles
les offre,
ignement
iversités

influence